



5. 2013 12 276 Vacances et congés période de Noël – Directeur général

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le directeur général soit autorisé à prendre des vacances du 23 au 3 janvier inclusivement ;

QUE le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014;

QUE le directeur général monsieur Réjean Fauteux soit rémunéré de la façon suivante concernant ses vacances pour la période de Noël :

- Payé deux semaines complètes durant la période des fêtes en journée de vacances et incluant les jours fériés ;
- Payé les dix jours de maladie non pris; et
- Payé une semaine de vacances non prise au 31 décembre 2013.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 13 000 141 et 13 000 143

6. 2013 12 277 Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la séance extraordinaire du 17 décembre 2013 soit levée, il est 21 h 20.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Bernard Marion, Maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fauteux,

Directeur général et secrétaire-trésorier